



17ème legislature

Question N° : 865	De M. Pascal Lecamp (Les Démocrates - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Énergie		Ministère attributaire > Énergie
Rubrique >énergie et carburants	Tête d'analyse >Synergies entre désamiantage des bâtiments et solaire photovoltaïque	Analyse > Synergies entre désamiantage des bâtiments et solaire photovoltaïque.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

Texte de la question

M. Pascal Lecamp attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, chargée de l'énergie, sur l'article 52 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cet article dispose que le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux synergies qui pourraient exister entre le désamiantage des bâtiments et le développement du solaire photovoltaïque. Ce document doit permettre d'étudier les opportunités offertes par le déploiement de panneaux photovoltaïques pour désamianter les bâtiments, notamment agricoles et industriels. Soulignant l'intérêt de la publication rapide du rapport mentionné à l'article 52 de la loi du 10 mars 2023, il lui en demande donc la date.